

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 11
Votants 11

L'an deux mille neuf, et le vingt avril 2009 à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 16/03//2009,

Présents : M .Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,
M. Stéphane AUGU, Mme Isabelle JAVAUX, , M. David ARCHAMBAULT, , M.
Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, , Mme Michelle BENAZET, M.
Georges COLLIN, Mme Dominique DUTERDE.

Absent excusé : M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, Mme Danièle
ROUSSEAU

Absent : M. Théodore HUPKA

A été élu secrétaire : M. Georges COLLIN

**PROMUS-PROMOUVABLES- AVANCEMENT DE GRADES POUR
DEUX AGENTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération
prise le 26 janvier 2009 sur les trois types d'avancement de grade et les ratios
permettant au personnel communal de pouvoir bénéficier d'une promotion.

A cet effet, sur proposition du Centre de Gestion d'Indre et Loire, et
sur avis favorable de la commission administrative paritaire émis dans sa
réunion du 15 avril dernier :

- Mme NEVOIT Thérèse, actuellement Agent Spécialisé des écoles
maternelles de 1^{ère} classe, catégorie C – Groupe hiérarchique 1, Titulaire
à temps complet, au 10 échelon, peut avancer au grade d'Agent
Spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.
- M. BOUTET Yvon, actuellement Adjoint Technique Principal de 2^{ème}
classe, catégorie C- groupe hiérarchique 2, Titulaire à temps complet au
9^{ème} échelon, peut avancer au grade d'Adjoint Technique Territorial
Principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de
faire bénéficier le personnel communal des avancements de grades possibles,
pour cela, il crée les emplois suivants à compter du 1^{er} mai 2009 :

- Un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles
maternelles, pré affecté à Mme Thérèse NEVOIT ;
- Un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, pré
affecté à M. Yvon BOUTET,

Et donne pouvoir au Maire de signer les actes correspondants à ces
nominations.

**TITULARISATION DE L'AGENT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
DE 2^{ème} CLASSE**

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, considérant que l'agent Mme Sophie VERNEJOU a donné satisfaction au cours de son stage d'un an sur le poste d'agent administratif territorial de 2^{ème} classe affecté à l'agence postale communale, décide par un vote à mains levées de 10 voix pour et une voix contre, de titulariser cet agent à compter du 29 avril 2009 sur le poste d'agent administratif territorial de 2^{ème} classe affecté à l'agence postale communale.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition, auprès des Etab. LEJEAU de Ballan-Miré, d'un tracteur tondeuse au prix de 16 022 € TT.C., sachant que la dépense a été inscrite au budget primitif 2009 au programme 56 d'investissement.

DEROGATION SCOLAIRE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser sa contribution financière de 315,44 € à l'égard de la commune de Langeais pour la scolarisation d'un enfant de Saché dans une classe d'intégration de l'école Henri Pellet à Langeais.

PLAN DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE A L'ECOLE

M. le Maire donne lecture du projet de développement numérique dans les écoles rurales proposé par le Ministre de l'Education Nationale qui souhaite que chaque élève du territoire national maîtrise les techniques d'information et de communication qui doivent être validées par un brevet informatique et internet (B2I).

Ce développement consiste à l'équipement d'une classe mobile par l'acquisition entre autres d'un tableau blanc interactif et de 8 à 10 ordinateurs portables, sachant que cette acquisition est subventionnée à 80 % par l'Etat dont la dépense est plafonnée à 9 000 € H.T.. Cette aide financière sera accompagnée d'une aide complémentaire de 1 000 € pour l'achat de ressources pédagogiques, ainsi que la récupération de la T.V.A. sur l'ensemble de ces dépenses.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'équipe pédagogique de Saché est fortement intéressée par ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire acte de candidature au plan de développement numérique de l'école.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Olivier BOUISSOU